

Acer Advantage

Programme de service prolongé

Termes et conditions

ENTENTE GÉNÉRALE

Ce plan de service prolongé (le «Contrat») est entré par Acer America Corporation (ci-après dénommé «Acer», «nous», «notre» et «nos») et l'acheteur de cet accord (ci-après dénommé " Client »,« vous »et« votre »), qui est l'acheteur original du matériel de la marque Acer pour laquelle le présent Accord a été acheté (« l'équipement »). L'équipement visé par le présent Accord est identifié sur le certificat de couverture (le «certificat») fourni par Acer.

[LA STIPULATION SUIVANTE N'EST PAS APPLICABLE AUX CONSOMMATEURS QUÉBÉCOIS]: CET ACCORD CONTIENT UNE CLAUSE D'ARBITRAGE OBLIGATOIRE ET CONTRAIGNANTE DANS LEQUEL VOUS ET ACER ACCEPTEZ DE RÉSOUDRE TOUS LES LITIGES ENTRE VOUS ET ACER PAR ARBITRAGE CONTRAIGNANT. S'IL VOUS PLAÎT VOIR LA SECTION ARBITRAGE OBLIGATOIRE CI-DESSOUS.

ADMISSIBILITÉ

1. Le présent Accord doit être acheté dans les 365 jours suivants l'achat de l'équipement couvert par l'accord.
2. Vous devez enregistrer et activer l'accord avec nous afin d'avoir droit aux services identifiés dans le certificat. Activation de l'accord aura lieu lors de l'enregistrement valide de l'accord avec nous comme indiqué dans nos dossiers. Voir support.acer.com pour plus de détails.
3. Les services seront rendus en vertu du présent Accord uniquement à l'acheteur d'origine de l'équipement. Le présent Accord ne peut être assigné ou transféré aux propriétaires subséquents de l'Équipement.
4. Aucune services seront rendus en sous le présent Accord jusqu'à ce que tous les frais de programme de service prolongé ont été entièrement payés par vous.

TERME

Lors de l'activation de l'Accord, le terme de la présente Accord commence à la date d'achat de l'équipement couvert par l'accord (la «date d'effet») et expire à la date d'expiration indiquée sur le certificat (la «Date d'expiration»). (D'ici procédant connu comme la «durée».)

TERRITOIRE

Cet accord est valide uniquement aux États-Unis et au Canada.

SERVICES COUVERTS

Les services couverts par le présent accord sont identifiées dans le certificat. Faire référence au certificat afin de déterminer quels services énumérés ci-dessous sont applicables à l'équipement pour lequel cet accord a été acheté.

1. Service prolongé. Commençant à l'expiration de la période de la garantie limitée du fabricant pour l'équipement et continuant pendant la période de temps spécifiée dans le certificat (la «période de service prolongée»), nous nous engageons à réparer ou remplacer, à notre choix, toutes les pièces ou appareils et de fournir le travail nécessaire pour réparer le matériel à son bon état de fonctionnement, conforme aux spécifications du produit du fabricant, dans le cas de panne matériel causés par des défauts dans les matériaux et / ou de fabrication. Les pièces ou appareils de rechange seront neufs ou renouvelés comme nouvelle, comparable en fonction et en performance à la pièce ou à l'appareil d'origine et est couvert par le présent accord pendant 90 jours à compter de la date de la pièce de rechange ou de l'appareil est livré à vous-même ou pour le reste de la durée de l'accord, selon le plus longue. Toutes les pièces ou appareils enlevés ou remplacés deviennent notre propriété et nous n'aurons aucune obligation de retourner ces pièces ou unités à vous.

2. Support technique sans frais. Si le support technique sans frais est identifié dans le certificat, nous nous engageons à fournir un appui technique du matériel pendant la durée du présent Accord gratuitement. Le service de support technique est constitué de (a) vous aider à diagnostiquer et à résoudre problèmes avec des défauts possibles dans l'équipement et (b) la réinstallation de tout système d'exploitation et logiciels installés à l'usine pour remettre l'équipement à la configuration d'usine d'origine, si applicable. Nous pouvons fournir un appui technique en ligne, par téléphone et d'autres méthodes. Nous pouvons changer les moyens par lesquels nous fournissons un soutien technique en tout temps sans préavis.

3. Service sur site le jour ouvrable suivant. Si le service sur site le jour ouvrable suivant est identifiée dans le certificat, vous avez droit à un service de réparation sur site, sous réserve des termes et conditions suivants:

(a) Le service sur site est disponible uniquement pour les équipements situés dans les 50 miles de l'emplacement d'un agent ou centre autorisé par nous pour effectuer le service sur site, cependant le service sur site pourrait ne pas être disponible dans certaines zones géographiques. Pour les endroits non couverts par service sur site, service de réparation en magasin ou service de réparation par le poste est fourni.

(b) Nous allons tenter de résoudre les problèmes de service à le téléphone et vous devez fournir une aide raisonnable pour tenter de résoudre le problème avec des conseils de soutien téléphonique avant le service sur site sera autorisé. Si une résolution par téléphone n'est pas possible, nous aurons besoin de votre assistance avec l'exécution de certaines procédures diagnostic. Si nous déterminons, à notre discrétion, que le service sur site est nécessaire, un technicien autorisé et choisi pour nous sera envoyé à votre site le jour ouvrable suivant après que notre représentant détermine que le service sur site est nécessaire. La détermination que le service sur site est nécessaire doit se produire par nous par 16 h 00, heure du Centre pour permettre le service sur site de se produire sur le prochain jour ouvrable; autrement le service sur site aura lieu dans les deux prochaines jours ouvrables.

(c) Le service sur site sera effectuée pendant les heures normales de bureau, 8 h 00 à 17 h 00 heure locale, à l'exclusion des fin de semaines et les jours fériés, selon la disponibilité des pièces et le calendrier de livraison. Vous êtes responsable pour l'accès à l'équipement, la coopération raisonnable avec le technicien et un environnement de travail raisonnable. Le service sera fourni sur la condition qu'une personne d'au moins dix-huit (18) ans est présente en tout temps.

4. Livraison gratuite de l'équipement pour le service. Si le service de livraison gratuite à un centre de service est identifié dans le certificat, nous allons organiser pour la livraison gratuite de l'équipement à un centre de service spécifié par nous pour la réparation. Vous êtes responsable pour l'emballage de l'équipement pour l'expédition. Vous assumez le risque de perte pendant le transport.

5. Expédition de retour gratuit de l'équipement réparé ou remplacé. Si le service gratuit de transport de retour du centre de service est identifié dans le certificat, nous allons organiser pour la livraison gratuite de l'équipement réparé ou remplacé de retour à vous.

6. Protection Contre Dommages Accidentel. Si le service de protection contre les dommages accidentels est identifiée dans le certificat, l'équipement est protégé contre les dommages accidentels de la manipulation ("Dommages Accidentel "), sous réserve des termes et conditions suivants:

(d) Comme il est précisé dans le certificat, cette protection contre les dommages accidentels pourra être limitée à un seul composant de l'équipement, tel que l'écran d'un ordinateur portable, ou il pourra porter à l'appareil entier. À notre discrétion, nous allons réparer ou remplacer les pièces d'équipement ou l'appareil entier. Les pièces de remplacement ou appareils de remplacement ou appareils seront neufs ou rénovés comme nouvelle, comparable ou meilleure en termes de performance de la pièce ou de l'unité d'origine et couvert par le présent accord pendant 90 jours à compter de la date de la pièce de rechange ou appareil est livré à vous-même ou pour le reste de la durée de l'accord, selon le plus longue. Toutes les pièces ou remplacé ou enlever ou appareils remplacer deviennent notre propriété et nous aurons aucune obligation de retourner ces pièces ou unités à vous.

(e) Les services fournies ne comprennent pas la protection contre l'usure normale; les dommages cosmétiques et / ou d'autres dommages qui n'affectent pas la fonctionnalité de l'équipement; vol; disparition; égarement; actes téméraires, abusives, délibérées, frauduleux ou malhonnêtes commis par vous ou un autre utilisateur de l'équipement; les dommages causés en cas de force majeure, incendie, inondation, environnement inadéquat (y compris le manque de bonne température ou d'humidité); contrainte électrique inhabituelle ou interférence; échec ou fluctuation du courant électrique; ou dommages causés par des actes hostiles ou de guerre comme en temps de paix ou de guerre.

SERVICES NON COUVERTS

Sauf si identifié dans le certificat et ailleurs dans le présent Accord, les services suivants ne sont pas couverts par le présent Accord:

1. Défaillance opérationnelle ou mécanique qui ne sont pas déclarés avant l'expiration du présent Accord;
2. Défaillance opérationnelle ou mécanique couvert par une police d'assurance;
3. L'installation, désinstallation, de l'ingénierie et / ou des changements de configuration, l'emballage et l'expédition et la relocalisation de l'équipement;
4. Services pour les accessoires, pièces jointes, ou d'autres périphériques utilisés avec l'équipement, y compris, mais non limité à des travaux électriques, câbles d'interconnexion externes et des câbles, batteries et adaptateurs d'alimentation;
5. Réparation, dommages, ou la perte de tous les stockages amovibles ou autres périphériques, y compris les claviers externes, les souris, les télécommandes, etc .;
6. Réparations liés aux logiciels installés, les virus informatiques ou du matériel qui est ajouté après l'achat initial;
7. Récupération ou le remplacement d'aucun données ou logiciels stockés sur l'équipement;
8. Réparation dû à l'installation ou l'entretien par une personne non autorisée;
9. Réparation en raison d'une condition préexistante (encourues avant la date d'effet de la couverture) connu à vous;

10. Réparation ou le remplacement de l'équipement rendu nécessaire par du feu, l'eau, en cas de force majeure, l'abus, la négligence, l'altération, environnement inadéquat (y compris le manque de température ou d'humidité adéquate), le stress ou une interférence physique ou électrique inhabituelle, l'échec ou fluctuation du courant électrique, surtensions, mouvement impropre, ou d'actes d'un tiers non autorisé.

11. Amélioration de l'équipement, de nettoyage ou d'entretien préventif;

12. Réparation de matériel pas acheté de Acer America Corporation ou d'un revendeur autorisé par Acer America Corporation;

13. La réparation due aux résultats de l'utilisation normale, tels que la dégradation progressive de l'image, vieillissement inégal de l'écran, les images rémanents et l'échec des pixels dans les spécifications conçues ou qui ne changent pas substantiellement la fonctionnalité des produits;

14. Réparation dû à un problème de signal, les problèmes de réception et de distorsion liés au bruit électrique, écho, des interférences ou d'autres problèmes de transmission et de livraison d'un signal;

15. Service sur les équipements dont les numéros de série ont été falsifiés ou enlevés;

16. Réparation de l'usure normale, les dommages cosmétiques, finition extérieure et / ou d'autres dommages qui n'affectent pas la fonctionnalité de l'équipement; et

17. Service sur équipement modifié ou adapté pour lui permettre de fonctionner dans un pays autre que le pays pour lequel il a été conçu, fabriqué, approuvé et / ou autorisé.

LIMITATIONS DE FONCTIONNEMENT DE LOGICIELS

Équipement est tarifé et soutenu sous le présent Accord en utilisant le système d'exploitation d'origine, comme pré-installé par nous au moment de l'achat du système. Si le logiciel du système d'exploitation susmentionné est modifié ou mis à niveau par vous ou votre agent, nous pouvons demander la suppression d'un tel système d'exploitation et la restauration du système d'exploitation d'origine, à vos frais, afin de résoudre tous les problèmes techniques qui peuvent survenir pendant la durée du présent Accord.

COMMENT OBTENIR UN SERVICE

Vous pourriez avoir droit à la réparation ou au service de remplacement pendant la durée du présent Accord, sous réserve des termes et conditions suivants:

1. Contacter le centre de service Acer ou un centre de service Acer autorisé situé dans votre pays ou au numéro situé dans votre Certificat. Une liste de centres de services dans d'autres pays accompagne le présent Accord. Il se peut que vous seriez requis d'effectuer des procédures de diagnostic routine pour assister au dépannage de votre équipement.
2. Pour le service de protection contre les dommages accidentels, communiquer avec Acer ou un centre de service autorisée par Acer situé dans votre pays ou au numéro situé dans votre Certificat si un tel service est couvert par le présent accord.
3. Nous allons tenter de résoudre les problèmes de service par téléphone. Si une résolution par téléphone n'est pas possible, nous aurons besoin de votre assistance en performant des procédures de diagnostic. Nous allons ensuite arranger un numéro de retour de matériel (RMA) qui serait fourni à vous comme un moyen d'identifier l'équipement renvoyé pour réparation.
4. Sauf si service sur site le jour ouvrable suivant est couvert par le présent accord, le service de réparation doit avoir lieu en retournant l'équipement au centre de service Acer-autorisé identifié par nous au moment où le numéro RMA est créer. Sauf à l'indication au contraire dans le certificat ou dans les instructions accompagnant le numéro de RMA que vous recevez de nous, vous devez payer à l'avance les frais d'expédition, les taxes à l'exportation, des droits de douane et des taxes ou autres frais associés au transport de l'équipement. Vous êtes aussi responsable de l'assurance de tout équipement livré ou retourné. Vous assumez le risque de perte pendant le transport vers et de retour du centre de service Acer.
5. Utilisez la boîte et les matériaux d'emballage d'origine, ou une protection équivalente et inclure une description du problème rencontré par l'équipement. Le numéro RMA doit être écrit sur l'extérieur de la boîte d'expédition.
6. À notre demande, vous devez nous envoyer une preuve d'achat ou d'envoyer une preuve d'achat a notre centre de service autorisé avant que la réparation serai commencer.

DÉNOUEMENT; ANNULATION

S'il y a un échec par une des parties d'ici de se conformer aux termes et conditions du présent Accord, pendant et après la période initiale, l'autre partie peut dénoncer le présent Accord en fournissant un avis écrit de dénouement à la partie non-conforme au moins trente (30) jours avant la date effective de cet accord. Nous pouvons annuler la présente entente si vous ne payez pas, selon les termes de la facture, si vous violez des termes du présent Accord, si vous vendez l'équipement à une autre partie, ou si vous modifiez substantiellement l'équipement de son état d'origine. Vous pouvez annuler ce contrat par écrit dans les trente (30) jours suivant la réception de ce plan de service prolongé et obtenir un remboursement complet du prix d'achat original tant qu'aucune réclamation n'a été faite contre cet accord. Si vous faites une réclamation contre cet accord dans les trente (30) jours suivant la réception du certificat Programme de service prolongé, nous offrirons un remboursement partiel sur le temps écoulé du présent Accord ou de la valeur au détail de tout service effectué à la date de l'annulation écrite. Vous devez soumettre toute notification d'annulation à:

Acer America Corporation

Acer Advantage Programs Department

P.O. Box 6137

Temple, TX 76503.

LIMITATION DE RESPONSABILITÉ

NOTRE RESPONSABILITÉ MAXIMALE SELON LE PRÉSENT CONTRAT EST LIMITÉE AU PRIX D'ACHAT DE CE PROGRAMME D'ENTRETIEN PROLONGÉ. CETTE LIMITATION EST APPLICABLE QUELLE QUE SOIT LA FORME DE L'ACTION JUDICIAIRE.

RÉPARATION OU LE REMPLACEMENT DE L'ÉQUIPEMENT, OU LE REMBOURSEMENT DU PRIX D'ACHAT DE CE PROGRAMME D'ENTRETIEN PROLONGÉ, SONT VOS RECOURS EXCLUSIFS POUR VIOLATION DE CE CONTRAT.

DANS LA MESURE MAXIMALE AUTORISÉE PAR LA LOI, NOUS NE SERONS PAS TENUS RESPONSABLES POUR DE DOMMAGES INDIRECTS, SPÉCIAUX, CONSÉQUENTS OU INDIRECTS, Y COMPRIS, MAIS SANS S'Y LIMITER LA PERTE DE DONNEES, PERTE DE LOGICIEL, OU LA PERTE D'AFFAIRES OU DE PROFITS, SI BASÉ SOUS CONTRAT, TORT OU AUTREMENT, PROVENANT DE NOTRE PERFORMANCE OU NON-PERFORMANCE SOUS LE PRÉSENT CONTRAT. CETTE

LIMITATION DE RESPONSABILITÉ RESTERA EN VIGUEUR MÊME SI NOUS OU NOS REPRÉSENTANTS AUTORISÉS ONT ÉTÉ AVERTIS DE LA POSSIBILITÉ DE TELS DOMMAGES.

Nous ne serons pas responsables envers-vous pour tous délais ou défaut de performances de nos obligations en vertu du présent accord ou autrement si ce délai ou défaut est dû à des causes hors de notre contrôle raisonnable.

L'ARBITRAGE OBLIGATOIRE

[Clauses d'arbitrage obligatoire ne sont pas applicables aux consommateurs québécois]

L'ACCORD PREVOIT QUE TOUS LES DIFFÉRENDS ENTRE VOUS ET ACER VA ÊTRE RÉGLÉE PAR ARBITRAGE OBLIGATOIRES ET CONTRAIGNANTES DANS LA MESURE PRÉVUE PAR LA LOI. VOUS ABANDONNEZ AINSI VOTRE DROIT D'ALLER AU COUR POUR AFFIRMER OU DE DÉFENDRE VOS DROITS SELON CETTE CONVENTION (SAUF POUR LES QUESTIONS QUI PEUVENT ÊTRE PRISES AUX COUR DE PETITES CRÉANCES COMME MENTIONNER CI-DESSOUS DANS CETTE SECTION).

Dans toute la mesure prévue par la loi, et sauf au clause contraire ci-dessous, vous et Acer acceptez que tout différend (tel que définies par la suite dans cette section) entre vous et Acer sera réglé exclusivement et définitivement par arbitrage exécutoire administré par American Arbitration Association (AAA) et menées en conformité avec les procédures complémentaires selon le Commercial Arbitration Rules and the Consumer Due Process Protocol de l'AAA. VOS DROITS SERONT DONC DÉTERMINÉS PAR UN ARBITRE NEUTRE ET PAS UN JUGE OU LE JURÉ. Vous et Acer accepterons sur un autre forum d'arbitrage si AAA cesse ses activités ou ne sont pas disponibles dans votre région.

L'arbitrage sera mené devant un seul arbitre et sera limité uniquement au différend entre vous et Acer. L'arbitrage est le processus par lequel un différend est soumis à un arbitre, pour une décision définitive et exécutoire, connu comme le prix. L'arbitre est un individuel, semblable à un juge, qui examine des preuves, examine les informations fournies par les deux parties et rend une décision exécutoire devant les tribunaux. Les décisions de l'arbitre sont aussi exécutoires que toute ordonnance de la cour et sont soumis à EXAMEN TRÈS LIMITÉE PAR UN TRIBUNAL. VOUS RECONNAISSEZ QUE, PAR VOIE DE CET ACCORD, VOUS ET ACER RENONCER A TOUT DROIT À UN PROC ES DEVANT JURÉ.

L'arbitrage, ou une partie de celui-ci, ne seront pas consolidés avec aucun autre arbitrage et ne sera pas mené sur la base d'une action de recours large poursuite ou recours collectif.

L'arbitrage doit avoir lieu à un endroit raisonnable près de votre résidence par soumission de documents, par téléphone, en ligne ou en personne, selon la méthode de la présentation que vous choisissez.

Selon le "Supplementary Procedures for Consumer-Related Disputes and Consumer Due Process Protocol " de l'AAA, vous conservez le droit de demander soulagement dans une cour de petites créances pour les différends dans le porté de la cour des petites créances.

Si vous prévaloir dans l'arbitrage des différends avec Acer, Acer vous remboursera tous les frais que vous avez payés à AAA dans le cadre de l'arbitrage. TOUTE DÉCISION RENDUE DANS UNE PROCÉDURE D'ARBITRAGE SERA DÉFINITIVE ET CONTRAIGNANT POUR LES PARTIES, ET LE JUGEMENT PEUT ETRE DÉCLARÉ DANS TOUT TRIBUNAL COMPÉTENT.

Si l'une des parties porter un différend dans un forum autre que celle indiquée ci-dessus, les coûts et dépenses raisonnables, y compris les frais juridiques, engagés dans sursis ou le rejet de telles autres procédures ou autrement faire respecter cette clause de l'arbitrage contraignante peut être accordée à l'autre partie . VOUS COMPRENEZ QUE, EN L'ABSENCE DE CETTE CLAUSE, VOUS AURIEZ EU LE DROIT DE PLAIDER LES DIFFÉRENDS DANS UNE COUR, Y COMPRIS LE DROIT, SI EXISTANT, ET SUJET AUX RÈGLES DE VOTRE JURIDICTION, DE PLAIDER LES RÉCLAMATIONS SUR UNE RECOURS LARGE POURSUITE OU RECOURS COLLECTIF. L'ARBITRAGE DOIT AVOIR LIEU À, ET QUE VOUS AVEZ EN CONNAISSANCE DE CAUSE RENONCÉ CES DROITS ET ACCEPTÉ POUR RÉSOUDRE TOUT DIFFÉREND CONFORMEMENT AUX CLAUSES DU PRÉSENT PARAGRAPHE.

Cette clause de l'arbitrage exécutoire est régie par la Loi sur l'arbitrage fédéral, 9 USC Section 1, et suiv. Pour les buts du présent Accord, le terme «différend» signifie tout différends, controverse ou réclamation découlant de ou relatif au (i) présent accord, son interprétation, ou de la violation, la résiliation, l'applicabilité ou la validité de celui-ci; (ii) la commande relative à, l'achat, la livraison, la réception ou l'utilisation de tout produit ou service d'Acer; ou (iii) toute autre litige découlant de, ou lié à la relation entre vous et Acer, ses sociétés mères, filiales, sociétés affiliées, administrateurs, dirigeants, employés, ses bénéficiaires, agents, ayants droit, fournisseurs de composants (matériels et logiciels), et / ou tout tiers qui fournit des produits ou des services achetés de ou distribués par Acer.

Des renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès de l'AAA en ligne à www.adr.org, en appelant 800-778-7879 ou en écrivant à l'American Arbitration Association, 1633 Broadway, 10th Floor, New York, NY, 10019.

DIVERS

1. Les termes et conditions du présent Accord prévaudront sur toutes clauses contradictoires, provisions supplémentaires inconsistant, tout ordre d'achat ou de tout autre document qui peut être soumis par vous.
2. Aucun revendeur Acer, agent ou employé est autorisé à apporter aucune modification, extension ou ajout au présent accord. Si une clause du présent Accord est jugée illégale ou inapplicable, la légalité ou le caractère exécutoire des conditions restantes ne seront pas affectées ou diminuées.
3. Le présent Accord constitue l'accord complet entre les parties et remplace tous les accords précédents, écrite ou orale, par rapport au sujet du présent Accord.
4. [L'exclusivité de cette clause n'est pas applicable aux consommateurs québécois.] Cet accord est régi exclusivement par les lois de l'État du Texas, et ces lois sont appliquées aux accords entre les résidents soumis sous et exécuté dans l'État du Texas.
5. Aucune action ou arbitrage, qui provient du présent Accord ne peut être porté par un de les deux parties plus de deux (2) ans après la cause d'action est soulevé.
6. Le présent Accord est entré par Acer America Corporation, une société de Californie avec une principale place d'affaires au 333 West San Carlos Street, Suite 1500, San Jose, CA 95110.

Lois spéciales des États:

RESIDENTS DE LA CALIFORNIE: La mise à clause d'arbitrage contraignante dans le présent accord ne prohibe pas un résident de la Californie de suivre le processus de résolution des plaintes décrit par le California Bureau of Electronic and Appliance Repair (BEAR). Pour en savoir plus sur ce processus, vous pouvez contacter BEAR au 1-916-999-2041, ou vous pouvez écrire à BEARHFTI, 4244 S. Market Ct, Ste. D, Sacramento, CA, 95834, ou vous pouvez visiter leur site Web à www.bearhfti.ca.gov. L'Administrateur et débiteur sous le présent accord est Acer America Corporation.

RESIDENTS DE KANSAS: Cet accord ne constitue pas une police d'assurance.

RESIDENTS DU NEVADA: Le présent accord ne constitue pas une police d'assurance. Si la convention est annulée, aucune déduction ne sera faite à partir de la restitution pour le coût de tout service reçu. Cet accord peut être annulé en raison d'une réparation non autorisée survenant après la date d'effet de l'accord qui se traduit par un changement important dans la

nature ou l'ampleur du risque de perte.

RESIDENTS DU NEW HAMPSHIRE: Dans le cas où vous n'êtes pas satisfait en vertu du présent Accord, vous pouvez contacter le New Hampshire Insurance Department au 21 South Fruit Street, Suite 14, Concord, NH 03301, téléphone: (603) 271-2261 ou (800) 852-3416.

CAROLINE DU NORD RÉSIDENTS: L'achat de ce plan de service prolongé n'est pas nécessaire pour obtenir un financement de l'équipement couvert ci-dessous.

RÉSIDENTS PORTO RICO: Vous ne serez pas responsable pour les sommes des services sous le présent Accord, autres que les frais, honoraires et autres paiements prévus dans le présent Accord. Vous pouvez annuler le présent Accord pour n'importe quelle raison, à n'importe quel moment en envoyant un avis écrit à Acer America Corporation à l'adresse indiquée dans la section de dénouement du présent Accord.

RESIDENTS DU CAROLINE DU SUD: Si nous ne résolvons pas en temps opportun vos réclamations selon le présent Accord dans les soixante (60) jours de la preuve de la perte, vous pouvez communiquer avec le South Carolina Department of Insurance, Boite Postale 100105, Columbia, SC 29202-3105, ou au (800) 768-3467.

LES RESIDENTS DU TEXAS: Les plaintes non résolues concernant le présent accord peuvent être adressées au Texas Department of Licensing and Regulation, Boite Postale 12157, Austin, TX 78711, (512) 463-6599 ou (800) 803-9202 (au Texas).

CONSOMMATEURS RESIDANT AU CANADA: Cet accord est sujet aux clauses applicables des lois de protection des consommateurs canadiens applicables aux consommateurs qui ne peuvent pas être dérogé par accord privé ou qui interdit l'application de toutes clauses ou stipulation en ceci. Dans la mesure où toute stipulation ou clauses est donc interdit elle: i) doit être interprétée comme si elle avait été omis du présent Accord; (ii) ne n'affectera pas la légalité, la validité ou le caractère exécutoire de cette clause dans toute autre juridiction; et (iii) les termes et les clauses restantes du présent Accord resteront en plein force et de plein effets. Sans limiter la généralité de ce qui précède et nonobstant toute clause contraire contenue dans ce document, pour les résidents du Québec, la Colombie-Britannique et de l'Ontario la renonciation énoncées dans la section Arbitrage Contraignante du présent accord ne s'applique pas et vous conservez le droit de plaider les litiges devant une cour, y compris le droit, sous réserve des règles de votre juridiction, de plaider les réclamations sur une base de recours collectif.